



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

CONTRIBUTION DE L'UIP AUX CONSULTATIONS MONDIALES SUR UN CADRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'APRES-2015

Explication

Les carences constatées aujourd'hui en matière de développement durable peuvent être imputées en grande partie à un manque de représentation, de participation, de transparence, d'efficacité dans la décision et de contrôle. L'ensemble de ces valeurs est au cœur de ce que l'on appelle communément la « gouvernance démocratique », soit l'association de principes démocratiques à une prise de décision et une mise en œuvre cohérentes et efficaces. La gouvernance démocratique est un facteur essentiel du développement durable dans toutes ses manifestations (économiques, sociales et environnementales) et à tous les niveaux (national, régional et mondial).

Aussi l'UIP propose-t-elle que les principes, valeurs et institutions démocratiques soutiennent le cadre de développement de l'après-2015. Cela contribuera à assurer la pleine participation des parlements au cadre global pour l'exécution du futur programme de développement durable et pour la réalisation de ses buts et objectifs.

L'Union interparlementaire a présenté sa vision de la démocratie dans la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée en 1997 par la communauté parlementaire mondiale.

Dans la Déclaration, il est affirmé que la démocratie est un idéal et un objectif universellement reconnus. La démocratie a vocation à préserver et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de l'individu, à assurer la justice sociale et à bâtir un développement durable. Elle est consubstantielle à la primauté du droit et au respect des droits de l'homme. La démocratie, toujours selon la Déclaration, est aussi un mode de gouvernement. Elle est fondée sur le droit de chacun de participer à la gestion des affaires publiques. Elle exige l'égalité entre hommes et femmes et leur pleine participation à la société. Elle s'appuie sur des institutions démocratiques qui fonctionnent.

Un Parlement pleinement représentatif doté des pouvoirs et des moyens requis pour exprimer la volonté du peuple, et qui peut légiférer et demander des comptes au gouvernement est l'une des institutions clés de la démocratie.

Les parlements aident chaque nation à faire siennes les politiques de développement durable. Ils tiennent des débats d'orientation et transposent les engagements internationaux en matière de développement et les politiques de développement durable en droit interne. Ils accompagnent la mise en œuvre des plans de développement et demandent des comptes aux gouvernements à travers leur fonction de contrôle. Ils tiennent les cordons de la bourse et allouent des fonds au développement à travers le budget de l'Etat.

Le rôle central joué par la démocratie, et par ses institutions, dans le développement est reconnu par les Etats dans de nombreux instruments et accords internationaux. Cela est reflété dans de nombreuses conventions, résolutions et déclarations des Nations Unies. Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'Etat soulignent l'importance de la démocratie et des institutions démocratiques, saluent l'importance de la gouvernance démocratique et participative pour la défense des libertés, et insistent sur l'importance de la bonne gouvernance pour le développement et pour l'éradication de la pauvreté.

Proposition

Pour toutes ces raisons, l'UIP propose que le nouveau cadre de développement soit assorti d'un **but** directement relié à la « gouvernance démocratique ». Cela serait un objectif global ne se bornant pas aux seules capacités et fonctions des parlements. En tant qu'objectif universel applicable aux pays tant développés qu'en développement, il reposerait sur un dénominateur commun suffisamment exigeant pour avoir un sens pour tous, mais aussi suffisamment modeste pour être réalisable par tous. Il s'accompagnerait d'un ensemble d'objectifs et d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de mesurer les progrès accomplis. En outre, des éléments de gouvernance démocratique seraient intégrés à tous les autres objectifs du nouveau cadre de développement.

Ce nouvel objectif dédié à la gouvernance serait formulé en termes généraux mais des cibles et des indicateurs seraient définis pour refléter les différences de contexte (régional et/ou national) ainsi que les différents stades de développement (bases de référence).

Les **cibles** à atteindre au titre de la « gouvernance démocratique » seraient formulées en termes fonctionnels plutôt qu'institutionnels. Dans une telle approche, on privilégie les éléments centraux de la gouvernance démocratique tels que la *participation*, la *transparence* et l'*obligation de rendre compte* [voir l'encadré pour illustration]. Ces cibles ne seraient pas focalisées sur le seul Parlement mais engloberaient d'autres éléments constitutifs de la gouvernance : institutions représentatives, administration publique, institutions étatiques de contrôle, primauté du droit et appareils judiciaires, société civile, médias, instances de lutte contre la corruption, etc.

L'UIP est bien placée pour proposer des **indicateurs** mesurant l'impact qu'ont les parlements sur la qualité de la gouvernance démocratique. L'UIP travaillerait en étroite collaboration avec les parlements ainsi qu'avec les instituts de statistique à l'élaboration d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs mesurant la contribution des parlements à la réalisation de la gouvernance démocratique. Un répertoire des indicateurs déjà disponibles à partir de sources faisant autorité serait établi pour faciliter les discussions futures.

Ces indicateurs parlementaires seraient d'une lecture aisée, reposeraient sur des données « fiables » obtenues auprès de sources vérifiables objectivement, et seraient applicables autant que possible aux processus et aux politiques de développement durable. On pourrait aussi envisager des indicateurs axés sur des résultats concrets en matière de développement, et non sur des processus.

Exemple d'approche fonctionnelle des cibles et des indicateurs dans le cadre d'un objectif global sur la gouvernance démocratique qui figurerait parmi les nouveaux objectifs de développement durable

Note : les points énumérés ci-dessous sont des exemples de domaines où l'on pourrait mettre au point des indicateurs. Cette sélection provisoire, à peaufiner, comprend des indicateurs portant sur divers aspects de la gouvernance ainsi que des indicateurs propres aux parlements.

Cible 1 : Participation pour une représentation équitable des intérêts et des groupes sociaux

- Une instance nationale multipartite est mise en place pour planifier et superviser la mise en œuvre
- Citoyens et associations sont associés à la planification et à la mise en œuvre
- L'appropriation locale est encouragée à travers des processus de planification participative
- Les groupes minoritaires et autochtones sont consultés
- Le Parlement participe à l'élaboration du plan national de développement
- Tous les citoyens, y compris les pauvres, ont accès à la justice
- Les femmes participent à la vie politique comme électrices et comme candidates

Cible 2 : Transparence pour renforcer la confiance dans le gouvernement et améliorer les processus décisionnels

- Publication d'un plan national de mise en œuvre du cadre pour l'après-2015
- Publication du projet de budget dans un langage accessible, et auditions nationales des différents groupes sociaux
- Le montant des sommes allouées à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) est indiqué avec précision
- Les décisions gouvernementales relatives aux marchés publics et aux dépenses sont très largement diffusées
- Mise en place d'une base de données sur les activités de mise en œuvre des ODD et sur leurs résultats
- Les sources de financement des partis politiques sont rendues publiques

Cible 3 : Obligation de rendre compte en vue d'améliorer les résultats et la planification du développement

- Les entreprises privées rendent compte aux collectivités locales de l'impact environnemental de leurs activités
- Le Parlement reçoit du gouvernement des rapports annuels sur la réalisation des ODD
- Les ministres sont entendus par les commissions parlementaires à la demande de ces dernières
- La coopération au service du développement dont s'acquittent des organisations de la société civile est reflétée dans le budget national
- L'instance supérieure de contrôle présente un rapport annuel au Parlement sur l'exécution du budget
- Les rapports nationaux soumis à l'ONU sont examinés par le Parlement
- Mise en place de bases de données en ligne permettant de suivre les activités du gouvernement, les mandats législatifs et les dépenses correspondantes